

## AVIS DE CONCOURS

### 1) Dénomination et adresse du pouvoir adjudicateur

Ville de Schiltigheim (110, route de Bischwiller - 67300 Schiltigheim - Téléphone : 03.88.83.90.00 / Télécopie : 03.88.83.84.98).

- 1.1) Site Internet de la Ville : [www.ville-schiltigheim.fr](http://www.ville-schiltigheim.fr)  
1.2) Site de dématérialisation : [www.plateforme.alsacemarchespublics.eu](http://www.plateforme.alsacemarchespublics.eu)

### 2) Objet de la consultation

Réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre privée pour la rénovation et l'extension du centre socio-culturel « A. Sorgus » du Marais à Schiltigheim.

- 2.1) Type du marché : Services (catégorie : 12).  
2.2) Nomenclature & classification CPV : 71210000-0.

### 3) Lieu de réalisation des travaux

: Ville de Schiltigheim – Quartier du Marais – 8, rue de Touraine.

### 4) Caractéristiques principales

- 4.1) Refus de variantes : Oui.  
4.2) Type de procédure : Concours restreint de maîtrise d'œuvre, sur esquisse+, au sens des articles R.2162-15 à R.2162-26 et R.2122-6 du code de la commande publique.  
4.3) N° de référence attribué au dossier : 2024-014.  
4.4) Forme juridique du groupement : Cf. article 7 infra.  
4.5) Langue utilisée dans le marché : Français.  
4.6) Durée de validité des propositions : 120 jours calendaires à compter de la date limite fixée pour la réception des projets.  
4.7) Marché fractionné : Non.  
4.8) Description des prestations : Les objectifs de cette future mission sont principalement la rénovation et l'extension du centre socio-culturel « A. Sorgus » au quartier du Marais incluant :  
- L'amélioration des conditions d'accueil des différents publics le fréquentant ;  
- L'amélioration de nouveaux locaux ou de fonctionnalités ;  
- La mise aux normes et la facilitation des conditions de travail des employés.  
Cet équipement sera dimensionné à 1 323m<sup>2</sup> SDO, avec une extension d'environ 300 m<sup>2</sup> pour son rez-de-chaussée. Mise en service prévue au printemps 2028.  
4.9) Enveloppe financière affectée aux TRX : 2 600 000 € HT toutes prestations incluses (Valeur BT 01 : 4<sup>ème</sup> trimestre 2023).  
4.10) Prime concours allouée aux candidats : 20 000 € HT.  
4.11) Nombre maximal de candidats admis : 4.  
4.12) Conditions d'exécution particulières : Un ou plusieurs architectes spécialisés dans le domaine de la rénovation et l'extension de bâtiments publics, inscrits à l'Ordre des architectes ou Services équivalents, et un ou plusieurs BET réunissant, à minima, des compétences dans les domaines des structures, de la charpente, de l'électricité (courants forts & faibles), du SSI, de l'acoustique, du chauffage, de la ventilation, de la plomberie, du sanitaire, de l'aménagement paysager et de l'économie de la construction.

### 5) Allotissement

- 5.1) Contenu de la mission MOP : Mission de base + EXE, étendue à l'élément OPC, intégrant les éléments ci-dessous, assortie des missions complémentaires « SSI » & « OPC » :  
\* Les études d'esquisse (ESQ) ;  
\* Etudes d'avant-projet sommaire (APS) ;  
\* Etudes d'avant-projet définitif (APD) ;  
\* Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;  
\* Visa (VISA) ;  
\* Etudes d'exécution (EXE) ;  
\* Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ;  
\* Assistance aux opérations de réception des travaux (AOR) & pendant la garantie de parfait achèvement (GPA).

### 6) Conditions relatives au marché

- 6.1) Cautionnement & garanties exigées : Sans objet.  
6.2) Modalités de financement & de paiement : Règlement des comptes : Selon les stipulations du CCAG/MOE ; délai de paiement : 30 jours calendaires - Modalités de financement : Ressources propres de la Ville & subventions diverses.

### 7) Forme juridique & compétences de l'équipe

- 7.1) Forme juridique du groupement : Les candidats pourront être soit des personnes de droit privé, soit des groupements de droit privé ou semi-privé. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec un mandataire solidaire.  
7.2) Compétences de l'équipe : L'équipe sera composée comme suit et disposera des compétences dans les domaines suivants :  
> Un ou plusieurs architectes spécialisés dans l'extension et la réhabilitation de bâtiments publics, inscrits à l'Ordre des architectes ou Services équivalents (mandataire du groupement) ;  
> Un ou plusieurs BET réunissant, à minima, des compétences mentionnées à l'article 4.12 supra.  
7.3) Remarques sur la constitution du groupement : Le mandataire du groupement ne pourra être mandataire que d'un seul groupement. Les autres cotraitants pourront faire partie de plusieurs équipes.

### 8) Renseignements à produire par les candidats

- 8.1) Renseignements et justificatifs à produire par le candidat pour la phase « candidature » de cette procédure : Cf. article 3 du règlement du concours.  
8.2) Dossier « projets » pour la 2<sup>ème</sup> phase de cette procédure : Cf. article 5 du règlement du concours.  
8.3) Renseignements et justificatifs à produire par l'attributaire du projet de marché : L'attributaire du projet de marché et ses cotraitants éventuels devront fournir au pouvoir adjudicateur, et ce dans un délai de sept jours calendaires à compter de la date de sa demande, les documents suivants s'ils n'ont pas été, au préalable, remis avec le dossier de candidature, voire déposés sur un site de téléchargement en ligne :  
> Les documents ou attestations figurant à l'article R.324-4 du code du travail ;  
> La déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé ;  
> Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou l'état annuel des certificats reçus.

### 9) Lieu où l'on peut demander le dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est uniquement téléchargeable sur le site de dématérialisation de la Ville : [www.plateforme.alsacemarchespublics.eu](http://www.plateforme.alsacemarchespublics.eu) (Référence de la procédure : 2024-014). Ainsi, aucun document papier de ce dossier ne sera adressé à un candidat.

### 10) Dates et heures limites de réception des plis dématérialisés

- 10.1) **Phase n° 01 « candidature » : 29 avril 2024 à 12 heures.**
- 10.2) Phase n° 02 « offre projet » : Date de réception qui sera précisée par le pouvoir adjudicateur dans l'invitation à soumissionner.
- 11) Adresse où doivent être transmis les plis dématérialisés  
Les plis dématérialisés seront déposés uniquement sur la plateforme de dématérialisation de la Ville mentionnée à l'article 9 supra.
- 12) Critères de sélection des candidatures et des offres commerciales
- 12.1) Critères de sélection des candidatures :
- Garanties et capacités techniques et financières au regard des moyens en personnel et du chiffre d'affaires (CA) des membres de l'équipe proposée ;
  - Qualifications et compétences nécessaires par l'objet du marché présentes au sein de l'équipe et de la cohérence de l'équipe proposée ;
  - Qualité des références fournies au regard du projet.
- 12.2) Critères de sélection des offres commerciales (projet de conception) par ordre décroissant :
- Critère 1 : Qualité de la réponse architecturale au programme ;
  - Critère 2 : Le respect du programme en termes d'organisation générale du site, de fonctionnalité des locaux et des surfaces, des contraintes spécifiques liées à la destination des locaux ;
  - Critère 3 : Les choix techniques ;
  - Critère 4 : Le planning prévisionnel et le phasage des travaux en site occupé ;
  - Critère 5 : Le respect de l'enveloppe financière.
- 13) Renseignements complémentaires  
Des renseignements administratifs et techniques pourront être obtenus par les candidats et seront demandés sur le site de dématérialisation indiqué au paragraphe 9) supra.
- 14) Procédures de recours & de médiation : Selon les dispositions mentionnées au règlement de la consultation.
- 15) Date d'envoi du présent avis au JOUE/BOAMP : 21 mars 2024.
- 16) Date d'envoi du présent avis à la publication : 21 mars 2024.

Fait à Schiltigheim, le 20 mars 2024.

La Maire,

**Danielle DAMBACH,**  
*Présidente déléguée de l'Eurométropole à la  
transition écologique et à la planification urbaine*